

L a c a n a u
O c é a n



16-17 mai
2 0 2 5

18^e Championnat Départemental de Surf des Sapeurs-Pompiers de Gironde

Shortboard - Longboard - Bodyboard - Bodysurf - Stand Up Paddle



REGLEMENT



Lieu

Le championnat se déroulera à la maison de la Glisse à Lacanau Océan.



Conditions de participation

Peuvent participer au championnat départemental de surf des sapeurs-pompiers **tous les adhérents « majeurs »** à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Gironde, à l'Union Régionale des Sapeurs-Pompiers d'Aquitaine et du Limousin et à la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France en qualité de membres actifs.

On entend par adhérents les membres actifs, à jour de leur cotisation 2025, suivants :

- les sapeurs-pompiers volontaires et professionnels en activité
- les personnels administratifs, techniques et spécialisés des services d'incendie et de secours (PATS)
- les anciens sapeurs-pompiers

Seules les pièces d'identité suivantes sont acceptées lors des contrôles préalables à la compétition :

- Carte nationale d'identité
- Carte fédérale (FNSPF) en cours de validité
- Passeport
- Permis de conduire



Frais d'engagement

Les frais d'engagement s'élèvent à **15 euros** par participant.



Restauration

Dans le cadre de la compétition, des repas vous sont proposés :

- ◇ Vendredi midi - Tarif 15 €/personne
- ◇ Samedi midi- Tarif 15 €/personne
- ◇ Samedi soir- Tarif 25 €/personne



Épreuves

Les épreuves seront identiques pour toutes les catégories.

Les participants sont convoqués le 16 mai à 8h00 pour la présentation de l'épreuve (début de la compétition à 8h30). Compte-tenu du planning serré, aucun retard des compétiteurs ne sera admis.

4 surfeurs par série :

- ➔ Pas d'élimination directe au premier tour ; les deux premiers seront qualifiés directement pour le troisième tour, les deux autres passeront par le second tour qui servira de repêchage
- ➔ A partir du troisième tour, les deux premiers seront qualifiés, les deux autres éliminés et ainsi de suite jusqu'à la finale
- ➔ Les 4 premiers des catégories Longboard, Shortboard Open, Bodyboard et Stand Up Paddle et les 2 premiers de la catégorie Shortboard Master (+40 ans) seront qualifiés pour le challenge national du 19 au 21 septembre 2025, à Capbreton (40). Le nombre de participants sera limité à 12 dans la catégorie Bodysurf (pas de challenge national en 2025).
- ➔ Les surfeurs seront jugés par des juges officiels et des sapeurs-pompiers surfeurs expérimentés
- ➔ Un classement général par centre de secours récompensera le centre le plus représenté
- ➔ **Remise des prix : les personnes absentes à la remise des prix ne se verront pas remettre leur lot de récompense.**



Droit à l'image

Tout participant à la compétition autorise expressément l'organisateur à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, et ce, pour une durée illimitée.



Contact et renseignements

Nicolas DELPIT - 06.22.61.20.73

Email : nikodelpit@gmail.com

CIS Soulac : 05.56.73.63.73



INSCRIPTION ET PAIEMENT

Cette année, l'inscription au championnat, la réservation des repas et le paiement se font en ligne via le lien ou le QR code ci-dessous **JUSQU'AU 5 MAI 2025** :



<https://www.helloasso.com/associations/union-departementale-des-sapeurs-pompiers-de-la-gironde/evenements/championnat-departemental-de-surf-2025>



Dossier disponible en téléchargement sur le site

www.udsp33.fr